

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

Nom : BEAUDENOM DE LAMAZE

Prénom(s) : Henri Jacques Auguste

Sexe : Homme

Date de naissance : 01-05-1848

Lieu de naissance : Paris

Date de décès : 14-12-1938

Lieu de décès : Versailles [source Wikidata]

Profession(s)/Occupation(s) : militaire

Grade(s) : grand officier de la Légion d'honneur

Autres distinctions reçues : croix de guerre 1914-1918

Identifiant ISNI : 0000 0004 5096 6938

Cote(s) : LH//153/47

Lieu de conservation du dossier : Archives nationales ; site de Pierrefitte-sur-Seine

Mention sur la réutilisation des métadonnées: La mise en ligne de ces documents respecte les dispositions du décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics sans faire l'objet d'un processus d'anonymisation.Pour toute demande relative à vos droits en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de la Culture à l'adresse suivante :

https://www.culture.gouv.fr/Contact-protection-des-donnees-personnelles



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

161

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 39396

2128

Nom : Beaudenom de Lamaze

Prénoms : Jacques Henri Auguste

Qualité ou grade : Général de division du cadre de réserve

né le 1er mai 1848

à Paris

a été élevé à la dignité de Grand Officier la Légion d'honneur

par ~~décret~~ ARRÊTÉ du ~~de la guerre~~ 10 juillet 1920 rendu sur le rapport

du Ministre de la Guerre

pour prendre rang du 16 JUIN 1920

TABLEAU SPÉCIAL D. 13 AOUT 1914

Date du départ de la décoration

Idem du brevet - 3 JAN 1924

— brevet - 30 mai 1923

GRADES ANTÉRIEURS :

Commandeur 30 décembre 1911

Officier 17 Septembre 1901

Chevalier 4 mai 1889

Décédé le 14 décembre 1938

153

47

25 P

7-403-1915. [19982]

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

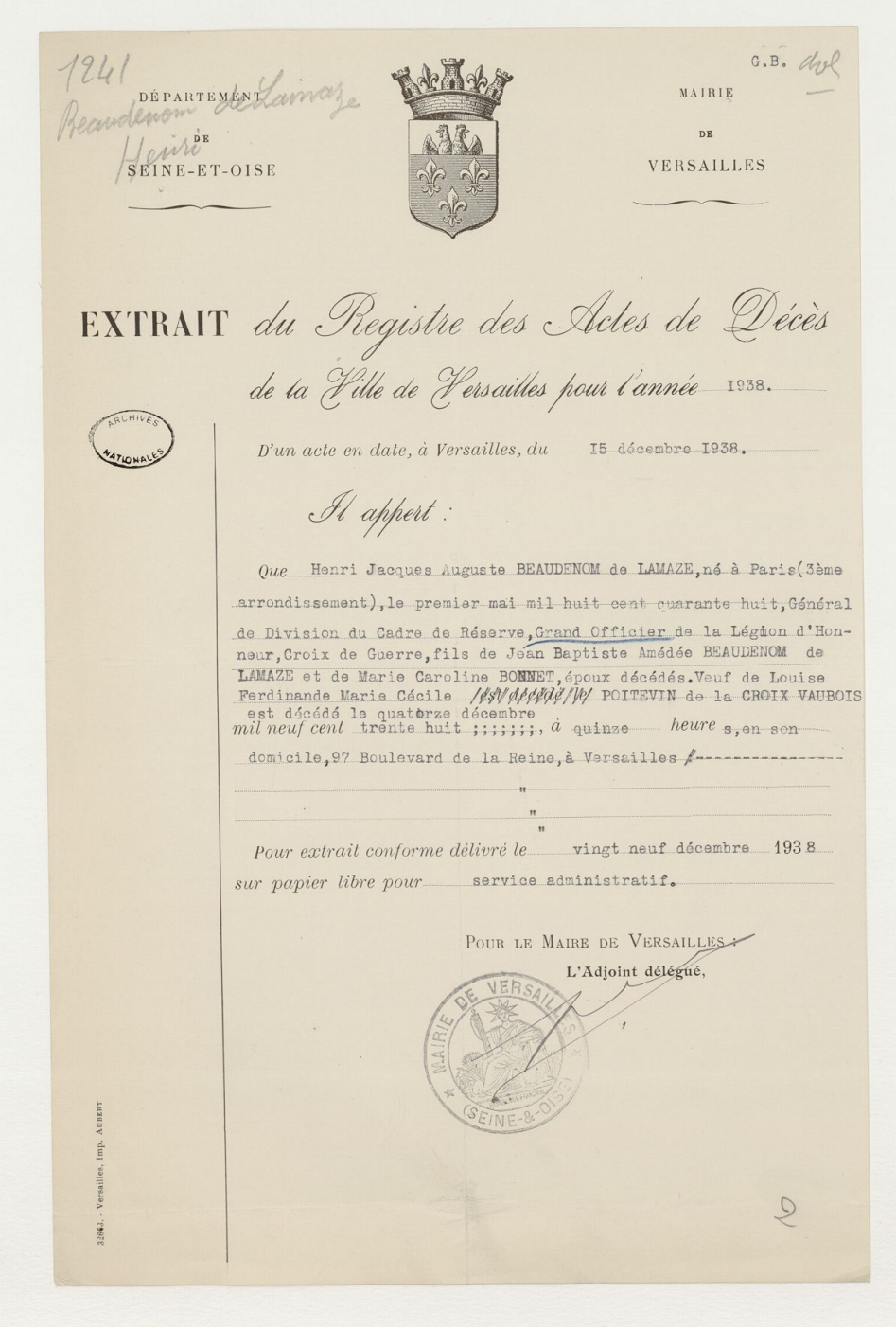

1241
Beaudenom de Lamaze
Henri

G.B. dvl

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

MAIRIE DE VERSAILLES

EXTRAIT du Registre des Actes de Décès de la Ville de Versailles pour l'année 1938.

ARCHIVES NATIONALES

D'un acte en date, à Versailles, du 15 décembre 1938.

Il appert :

Que Henri Jacques Auguste BEAUDENOM de LAMAZE, né à Paris (3ème arrondissement), le premier mai mil huit cent quarante huit, Général de Division du Cadre de Réserve, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, fils de Jean Baptiste Amédée BEAUDENOM de LAMAZE et de Marie Caroline BONNET, époux décédés. Veuf de Louise Ferdinande Marie Cécile /est décédé/ POITEVIN de la CROIX VAUBOIS est décédé le quatorze décembre *mil neuf cent* trente huit ;;;;;;;, *à* quinze *heure*s, en son domicile, 97 Boulevard de la Reine, à Versailles /----------

"

"

"

Pour extrait conforme délivré le vingt neuf décembre 1938

sur papier libre pour service administratif.

POUR LE MAIRE DE VERSAILLES :
L'Adjoint délégué,

MAIRIE DE VERSAILLES (SEINE-&-OISE)

3264. - Versailles, Imp. AUBERT

2

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

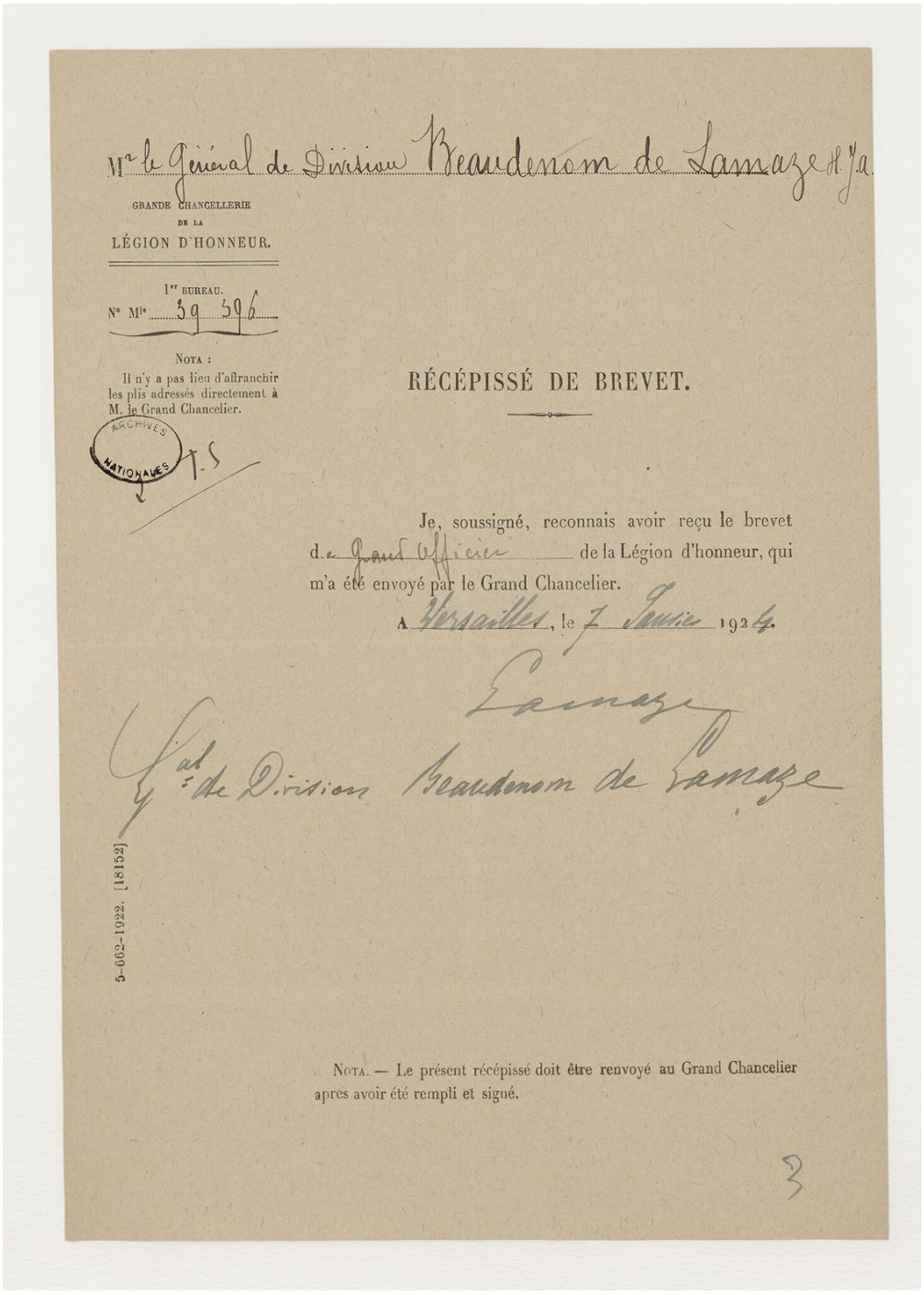

Mr le Général de Division Beaudenom de Lamaze et Ja.

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.
N° Mle 39 396

NOTA :
Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

ARCHIVES NATIONALES

RÉCÉPISSÉ DE BREVET.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu le brevet d.e Grand Officier de la Légion d'honneur, qui m'a été envoyé par le Grand Chancelier.

A Versailles, le 7 Janvier 1924.

Lamaze

Gal de Division Beaudenom de Lamaze

5-662-1922. [18152]

NOTA. — Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier après avoir été rempli et signé.

3

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

Paris, le 27 Avril 192 3.

n° 39.396

Le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur

à Monsieur le Trésorier Payeur Général du Département de Seine et Oise .

ARCHIVES NATIONALES

Par note du 25 de ce mois " Service des Pensions " , vous me demandez de faire parvenir de toute urgence à la Mairie de Versailles le livret de Grand Officier de la Légion d'Honneur de M. le Général de Division BEAUDENOM DE LAMAZE , demeurant à Versailles - 97 , boulevard de la Reine -

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne m'est pas possible de vous donner satisfaction immédiate car cet Officier Général a été élevé à la Dignité de Grand Officier de l'Ordre par arrêté du 10 Juillet 1920 , postérieur à la cessation des hostilités , au titre de la Commission FAYOLLE . Or, la Chambre des Députés a bien régularisé les attributions de Croix de la Légion d'Honneur et de Médailles militaires faites par arrêtés ministériels postérieurs à la cessation des hostilités (Commissions FAYOLLE et LACAZE) mais le Sénat ne les a pas encore ratifiées .

C'est seulement quand le Parlement aura régularisé les arrêtés ci-dessus visés que je pourrai établir les livrets de traitement des intéressés .

J'ajoute que j'ai appelé l'attention des Ministres de la Guerre et des Finances sur la situation dans laquelle se trouveront prochainement les décorés des Commissions FAYOLLE et LACAZE mais vous pouvez être assuré que le livret de M. le Général BEAUDENOM de LACAZE lui sera envoyé dès le vote du Sénat .

Le Chef du 1er Bureau



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

78

Ministère des Finances

Département de Seine-et-Oise

N°

Objet de la lettre :

ARCHIVES NATIONALES

Versailles, le 25 AVRI 1923 192

Le Trésorier-Payeur Général

à Monsieur le Grand Chancelier de de la Légion d'Honneur à Paris.

SERVICE des PENSIONS

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire parvenir de toute urgence à la mairie de Versailles le livret de la Légion d'Honneur d'officier au nom de Beaudenom de Lamaze résidant à Versailles 97 B. de la Reine ~

Le Trésorier-Payeur Général

Pp.on de M. J. Lanes

5

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

78

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE SEINE-ET-OISE

Compte de Chèques postaux n° 10105

N°

SERVICE des PENSIONS

ENVOI DE DOCUMENTS

Le Trésorier-Payeur général du Département de Seine-et-Oise,

a l'honneur d'adresser à Monsieur le Grand Chancelier

de la Légion d'Honneur — à Paris

les Documents dont le détail suit :

NUMÉROS	
	2 titres de légion d'Honneur, commandeur et officier au nom de Beaudenom de Lamaze pour établissement du tunet

A Versailles, le 5 DEC 1922 *192*

Le Trésorier Payeur général de Seine-et-Oise,

Pp on de M. [illegible] Langes

6

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

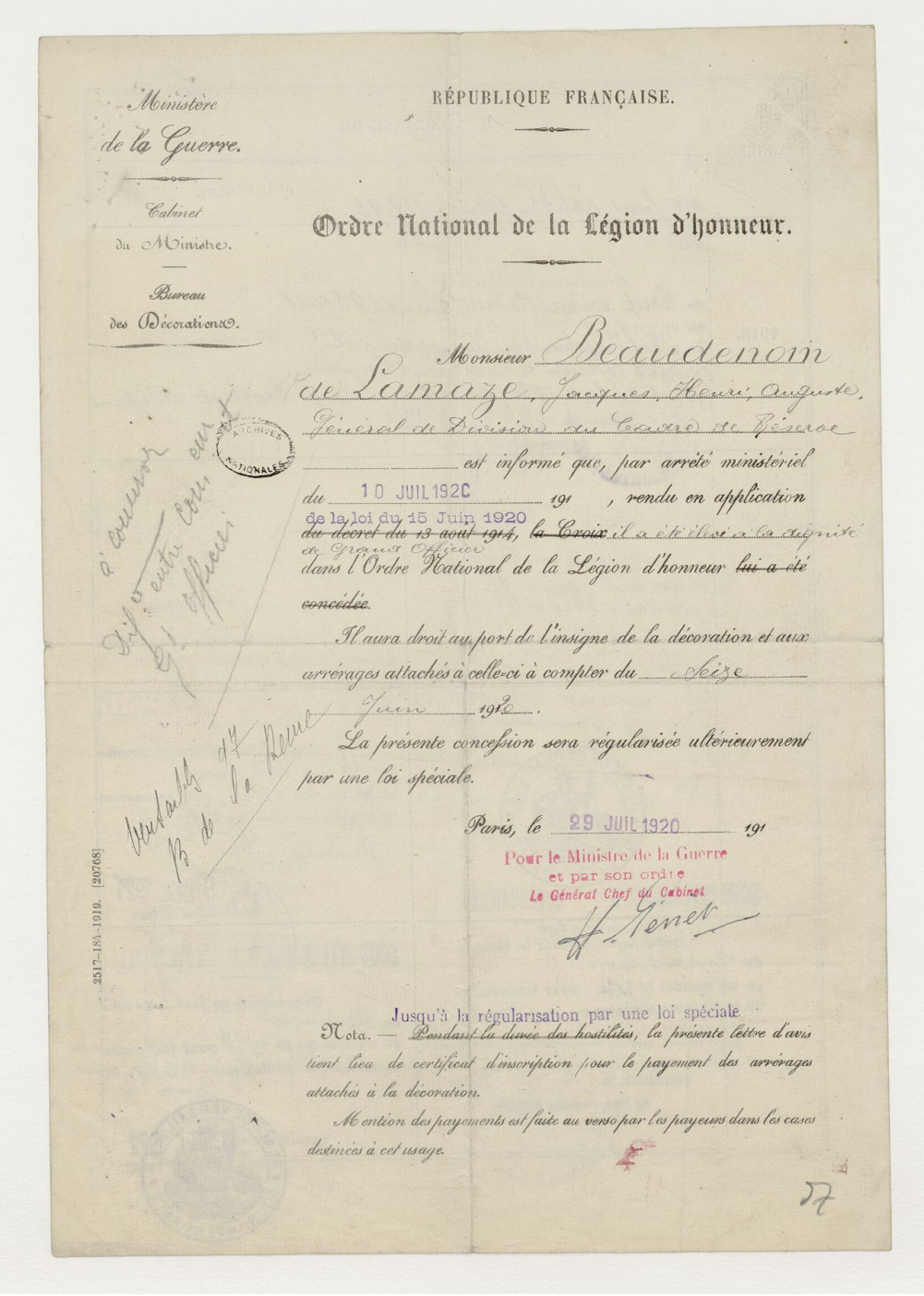

Ministère de la Guerre.

Cabinet du Ministre.

Bureau des Décorations.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Ordre National de la Légion d'honneur.

Monsieur Beaudenom de Lamaze, Jacques Henri, Auguste, Général de Division en Congé de Réforme

est informé que, par arrêté ministériel du 10 JUIL 1920 191, rendu en application de la loi du 15 Juin 1920 ~~du décret du 13 août 1914, la Croix~~ il a été élevé à la dignité de Grand Officier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur ~~lui a été concédée~~.

Il aura droit au port de l'insigne de la décoration et aux arrérages attachés à celle-ci à compter du Seize Juin 1920.

La présente concession sera régularisée ultérieurement par une loi spéciale.

Paris, le 29 JUIL 1920 191

Pour le Ministre de la Guerre
et par son ordre
Le Général Chef du Cabinet

Jusqu'à la régularisation par une loi spéciale

Nota. — ~~Pendant la durée des hostilités~~, la présente lettre d'avis tient lieu de certificat d'inscription pour le payement des arrérages attachés à la décoration.

Mention des payements est faite au verso par les payeurs dans les cases destinées à cet usage.

2517-184-1919. [20768]



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

ÉCHÉANCE DU

ANNÉES. 1er JUIN. 1er DÉCEMBRE.

165 jours 458.33 - 298.40 = 169.93

SOUS-INTENDANCE Mre " " de VERSAILLES

Ordonnancé ce jour la somme de Cent soixante neuf francs 93 cms en un mandat N° 6069 pour traitement de la Médaille Militaire. Diffce entre Commandeur et Grand Officier de la Légion d'honneur 15-6 au 30-11-1920. Déduction faite p. brevet et insigne

1918.

Versailles, le 24 Déc. 1920

Le Sous-Intendant Militaire

SOUS-INTENDANCE Mre " " de VERSAILLES

Ordonnancé ce jour la somme de Cinq cent francs. en un mandat N° 3168 pour traitement de la Médaille Militaire. 1er Sem 1921 Diffce entre Commandeur et Grand Offr de la Lég d'Honneur

Versailles, le 18 Juillet 1921

Le Sous-Intendant Militaire

PLACE DE VERSAILLES SOUS-INTENDANCE P

SOUS-INTENDANCE Mre " " de VERSAILLES

Ordonnancé ce jour la somme de Cinq cents francs - en un mandat N° 5727 pour traitement de la Médaille Militaire. Diffce entre Comdr et Grand Offr de la Légion d'Honneur 2ème Sem 1921

Versailles, le 9 DEC 1921

Le Sous-Intendant Militaire

SOUS-INTENDANCE Mre " " de VERSAILLES

180 jours = 500f

Ordonnancé ce jour la somme de Cinq cent francs en un mandat N° 2820 pour traitement de la Médaille Militaire. Diffce entre commandeur et grand officier de la Légion d'honneur du 1er Sem 22

Versailles, le 9 JUIN 1922

Le Sous-Intendant Militaire

SOUS-INTENDANCE Mre " " de VERSAILLES

Ordonnancé ce jour la somme de cinq cents francs en un mandat N° 6497 pour traitement entre Commandeur et Grand Officier de la Légion d'Honneur 2e sem 1922

Versailles, le 9 DEC 1922

Le Sous-Intendant Militaire

PLACE DE VERSAILLES SOUS-INTENDANCE P

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

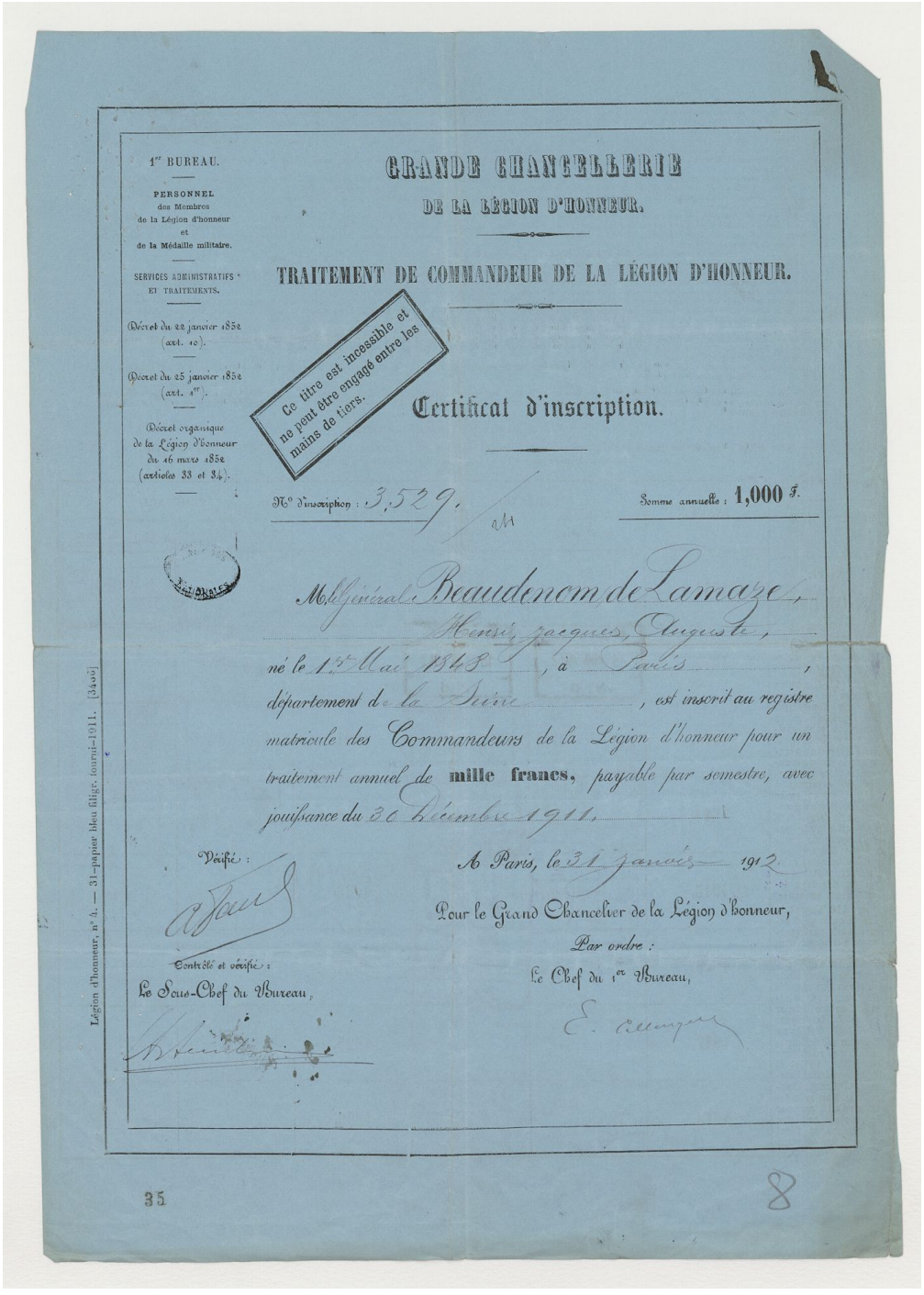

1er BUREAU.

PERSONNEL
des Membres
de la Légion d'honneur
et
de la Médaille militaire.

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS.

Décret du 22 janvier 1852 (art. 10).

Décret du 25 janvier 1852 (art. 1er).

Décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852 (articles 33 et 34).

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR.

TRAITEMENT DE COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Ce titre est incessible et ne peut être engagé entre les mains de tiers.

Certificat d'inscription.

N° d'inscription : 3,529. Somme annuelle : 1,000 f.

M. le Général Beaudenom de Lamaze, Henri Jacques Auguste, né le 1er Mai 1848, à Paris, département de la Seine, est inscrit au registre matricule des Commandeurs de la Légion d'honneur pour un traitement annuel de **mille francs**, payable par semestre, avec jouissance du 30 Décembre 1911.

Vérifié :

Contrôlé et vérifié :
Le Sous-Chef du Bureau,

A Paris, le 31 janvier 1912

Pour le Grand Chancelier de la Légion d'honneur,
Par ordre :
Le Chef du 1er Bureau,

Légion d'honneur, n° 4. — 31-papier bleu filigr. fourni-1911. [3400]

35

8

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

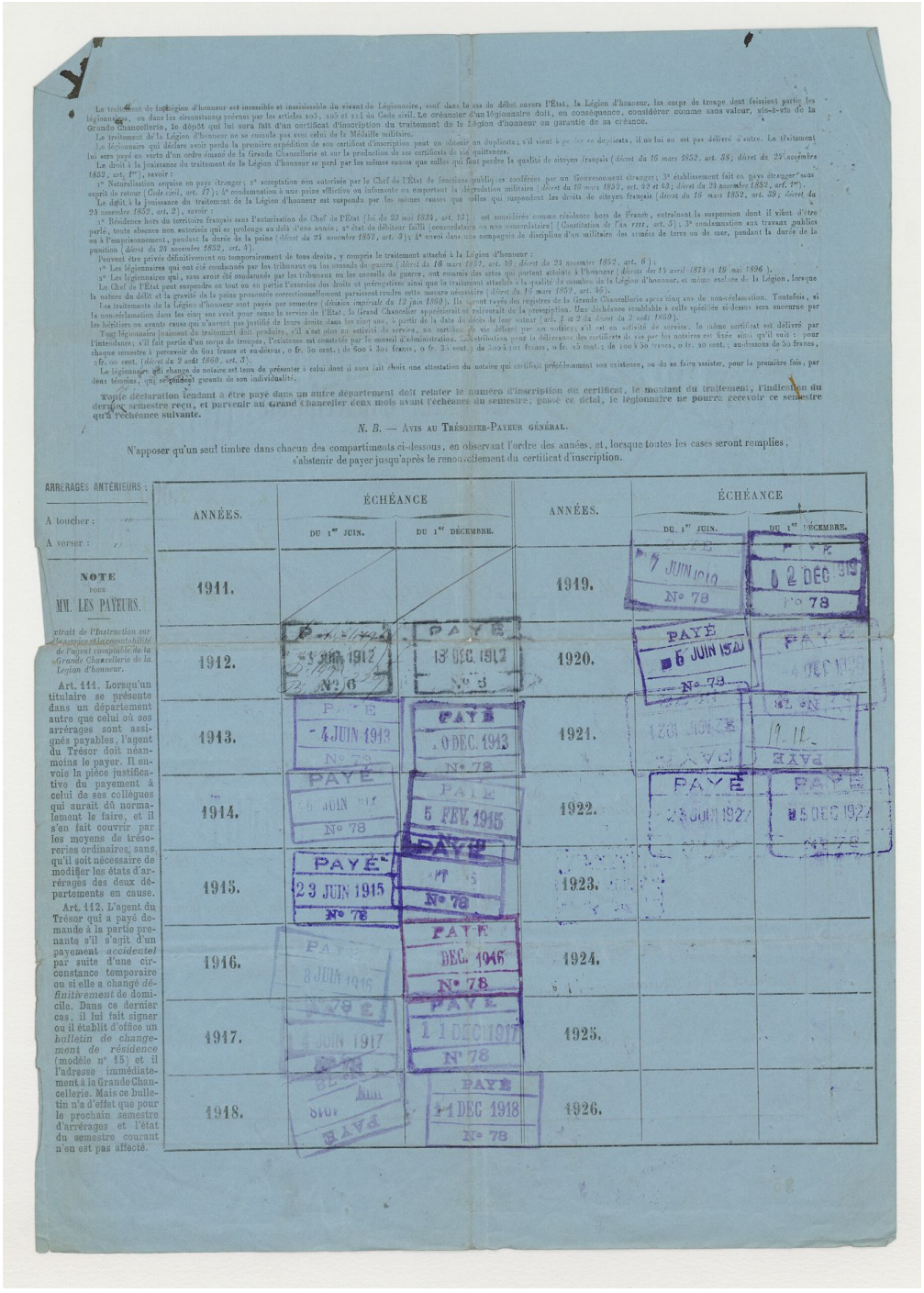

Le traitement de la Légion d'honneur est incessible et insaisissable du vivant du Légionnaire, sauf dans le cas de débet envers l'État, la Légion d'honneur, les corps de troupe dont faisaient partie les légionnaires, ou dans les circonstances prévues par les articles 203, 205 et 214 du Code civil. Le créancier d'un légionnaire doit, en conséquence, considérer comme sans valeur, vis-à-vis de la Grande Chancellerie, le dépôt qui lui sera fait d'un certificat d'inscription du traitement de la Légion d'honneur en garantie de sa créance.

Le traitement de la Légion d'honneur ne se cumule pas avec celui de la Médaille militaire.

Le légionnaire qui déclare avoir perdu la première expédition de son certificat d'inscription peut en obtenir un duplicata ; s'il vient à perdre ce duplicata, il ne lui en est pas délivré d'autre. Le traitement lui sera payé en vertu d'un ordre émané de la Grande Chancellerie et sur la production de ses certificats de vie quittancés.

Le droit à la jouissance du traitement de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français (*décret du 16 mars 1852, art. 38; décret du 28 novembre 1852, art. 1er*), savoir :

1° Naturalisation acquise en pays étranger ; 2° acceptation non autorisée par le Chef de l'État de fonctions publiques conférées par un Gouvernement étranger ; 3° établissement fait en pays étranger sans esprit de retour (*Code civil, art. 17*) ; 4° condamnation à une peine afflictive ou infamante ou emportant la dégradation militaire (*décret du 16 mars 1852, art. 42 et 43; décret du 28 novembre 1852, art. 1er*).

Le droit à la jouissance du traitement de la Légion d'honneur est suspendu par les mêmes causes que celles qui suspendent les droits de citoyen français (*décret du 16 mars 1852, art. 39; décret du 28 novembre 1852, art. 2*), savoir :

1° Résidence hors du territoire français sans l'autorisation du Chef de l'État (*loi du 23 mai 1834, art. 33*) ; est considérée comme résidence hors de France, entraînant la suspension dont il vient d'être parlé, toute absence non autorisée qui se prolonge au delà d'une année ; 2° état de débiteur failli (*concordataire ou non concordataire*) (*Constitution de l'an VIII, art. 5*) ; 3° condamnation aux travaux publics ou à l'emprisonnement, pendant la durée de la peine (*décret du 28 novembre 1852, art. 3*) ; 4° envoi dans une compagnie de discipline d'un militaire des armées de terre ou de mer, pendant la durée de la punition (*décret du 29 novembre 1852, art. 4*).

Peuvent être privés définitivement ou temporairement de tous droits, y compris le traitement attaché à la Légion d'honneur :

1° Les légionnaires qui ont été condamnés par les tribunaux ou les conseils de guerre, ont commis des actes qui portent atteinte à l'honneur (*décrets des 15 avril 1871 et 19 mai 1896*) ;

2° Les légionnaires qui, sans avoir été condamnés par les tribunaux ou les conseils de guerre, ont commis des actes qui portent atteinte à l'honneur, et même exclure de la Légion, lorsque la nature du délit et la gravité de la peine prononcée correctionnellement paraissent rendre cette mesure nécessaire (*décret du 16 mars 1852, art. 46*).

Le Chef de l'État peut suspendre en tout ou en partie l'exercice des droits et prérogatives ainsi que le traitement attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur, et même exclure de la Légion, lorsque

Les traitements de la Légion d'honneur sont payés par semestre (*décision impériale du 12 juin 1860*). Ils sont rayés des registres de la Grande Chancellerie après cinq ans de non-réclamation. Toutefois, si la non-réclamation dans les cinq ans avait pour cause le service de l'État, le Grand Chancelier apprécierait et relèverait de la prescription. Une déchéance semblable à celle spécifiée ci-dessus sera encourue par les héritiers ou ayants cause qui n'auront pas justifié de leurs droits dans les cinq ans, à partir de la date du décès de leur auteur (*art. 2 et 3 du décret du 2 août 1860*).

Tout légionnaire jouissant du traitement doit produire, s'il n'est plus en activité de service, un certificat de vie délivré par un notaire, s'il est en activité de service, le même certificat est délivré par l'intendance; s'il fait partie d'un corps de troupe, l'existence est constatée par le conseil d'administration. La rétribution pour la délivrance des certificats de vie par les notaires est fixée ainsi qu'il suit : pour chaque semestre à percevoir de 601 francs et au-dessus, 0 fr. 50 cent. ; de 600 à 301 francs, 0 fr. 35 cent. ; de 300 à 101 francs, 0 fr. 25 cent. ; de 100 à 50 francs, 0 fr. 10 cent. ; au-dessous de 50 francs, 0 fr. 05 cent. (*décret du 2 août 1860, art. 3*).

Le légionnaire qui change de notaire est tenu de présenter à celui dont il aura fait choix une attestation du notaire qui certifiait précédemment son existence, ou de se faire assister, pour la première fois, par deux témoins, qui seront garants de son individualité.

Toute déclaration tendant à être payé dans un autre département doit rester le numéro d'inscription du certificat, le montant du traitement, l'indication du dernier semestre reçu, et parvenir au Grand Chancelier deux mois avant l'échéance du semestre ; passé ce délai, le légionnaire ne pourra recevoir ce semestre qu'à l'échéance suivante.

N. B. — AVIS AU TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL.

N'apposer qu'un seul timbre dans chacun des compartiments ci-dessous, en observant l'ordre des années, et, lorsque toutes les cases seront remplies, s'abstenir de payer jusqu'après le renouvellement du certificat d'inscription.

ARRÉRAGES ANTÉRIEURS :

A toucher : ..

A verser : ..

NOTE POUR MM. LES PAYEURS.

Extrait de l'Instruction sur le service et la comptabilité de l'agent comptable de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

Art. 111. Lorsqu'un titulaire se présente dans un département autre que celui où ses arrérages sont assignés payables, l'agent du Trésor doit néanmoins le payer. Il envoie la pièce justificative du payement à celui de ses collègues qui aurait dû normalement le faire, et il s'en fait couvrir par les moyens de trésoreries ordinaires, sans qu'il soit nécessaire de modifier les états d'arrérages des deux départements en cause.

Art. 112. L'agent du Trésor qui a payé demande à la partie prenante s'il s'agit d'un payement *accidentel* par suite d'une circonstance temporaire ou si elle a changé *définitivement* de domicile. Dans ce dernier cas, il lui fait signer ou il établit d'office un *bulletin de changement de résidence* (modèle n° 15) et il l'adresse immédiatement à la Grande Chancellerie. Mais ce bulletin n'a d'effet que pour le prochain semestre d'arrérages et l'état du semestre courant n'en est pas affecté.

ANNÉES.	ÉCHÉANCE DU 1er JUIN.	ÉCHÉANCE DU 1er DÉCEMBRE.	ANNÉES.	ÉCHÉANCE DU 1er JUIN.	ÉCHÉANCE DU 1er DÉCEMBRE.
1911.			1919.	7 JUIN 1919 N° 78	02 DÉC 19 N° 78
1912.	23 JUIN 1912 N° 76	13 DEC. 1912 N° 5	1920.	PAYÉ 6 JUIN 1920 N° 78	PAYÉ
1913.	4 JUIN 1913 N° 78	PAYÉ 0 DEC. 1913 N° 78	1921.		
1914.	PAYÉ JUIN 1914 N° 78	PAYÉ 5 FEV. 1915 PAYÉ	1922.	PAYÉ 23 JUIN 1922	PAYÉ 5 DEC 1922
1915.	PAYÉ 23 JUIN 1915 N° 78	N° 78	1923.		
1916.	8 JUIN 1916	PAYÉ DEC. 1916 N° 78	1924.		
1917.	JUIN 1917	PAYÉ 1 1 DEC 1917 N° 78	1925.		
1918.		PAYÉ 11 DEC 1918 N° 78	1926.		

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

GRANDE CHANCELLERIE
DE
LA LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1er BUREAU.

N° 39396

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

ARCHIVES NATIONALES

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION
D'UN Chevalier DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le douze du mois de Mai 1889,

Nous, Pinel de Grandchamp
Général Commandant l'Artillerie du 6e Corps d'armée

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du Mai 1889
et après avoir fait prendre les armes à la garnison
avons fait placer devant le front de bataille M. Beaudenom de Lamaze (Henri Jacques Auguste) Chef d'Escadron Commandant l'artillerie de la 4e Division de Cavalerie
nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« *Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous* « *sont conférés, nous vous faisons* Chevalier *de la Légion* « *d'honneur.* »

Immédiatement après, a été dressé et signé par le récipiendaire et par nous le présent procès-verbal, que nous avons ordonné de renvoyer sans délai à la Grande Chancellerie.

Fait et clos à Camp de Châlons les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, LE CHEF D'ESCAD

Le Délégué, LE GÉNÉRAL COMMANDANT L'ARTILLERIE DU 6e CORPS D'ARMÉE



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

Format du papier : hauteur, 0m,330mm ; largeur, 0m,220mm.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 30 MARS 1887.

N° MATRICULE.

(Nom) écrit en bâtarde. M. Beaudenom de Lamaze,

Prénoms : Henri Jacques Auguste Surnom :

ÉTAT-CIVIL. Né le 1er Mai 1848, à Paris canton d'udit départt. de la Seine
fils de Jean Baptiste Amédée et de dame Marie Caroline Bonnet
domiciliés à Paris canton d'udit départt. de la Seine
Marié le 15 Mai 1876, à dlle Louise Ferdinande Marie Cécile Le Poitevin de la Croix de Chaubois
alors domiciliée à Paris canton d'udit départt. de la Seine
Autorisation d (1) Mlle du 20 Avril 1876 enfants 2 masculin 2 féminin

(2)

SIGNALEMENT. Cheveux et, sourcils bruns, yeux chatains foncés, front ordinaire, nez ordinaire, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, taille de 1 mètre 74 cent. Taille rectifiée :
Marques particulières :
Arrivé au corps le 18, comme

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi. 1	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus. 2	DATES correspondant à chacune DES INSCRIPTIONS des colonnes 1 et 2. 3	DURÉE DES SERVICES EN ACTIVITÉ. Ans. 4	Mois. 5	Jours 6	EN NON-ACTIVITÉ. Ans. 7	Mois. 8	Jours 9	OBSERVATIONS. 10
Ecole polytechnique	Elève	1er Novbre 1867	4	,	,				
Ecole d'application	S/ Lieutt Elève	1er 8bre 1869	,	10	10				
4e Régiment d'artillerie.	Sous-Lieutenant	10 Août 1870	,	4	25				
— d° —	Lieutenant en 2e	4 Janvier 1871	,	9	27				
Ecole d'application	— d° —	1er 9bre 1871	,	6	24				
23e Régt d'artillerie	Lieutt en 1er	25 Mai 1872	2	2	17				
— d° —	Capitaine en 2e	11 Août 1874	,	2	8				
30e Régt d'artillerie (4e Bie)	— d° —	19 Octobre 1874	,	1	18				
— d° — (Instructeur d'équitation)	— d° —	7 8bre 1874	2	6	19				
33e — d° — (11e Bie) (aide de camp du Général de Rayne)	— d° —	20 Juillet 1877	,	3	28				
Etat-Major particulier de l'artie	Capitaine en 1er	18 Novbre 1877	1	11	6				
— d° — (Attaché à l'Ecole Supre de Guerre)	— d° —	24 Octbre 1879	,	,	23				
29e Régt d'artie (— d° —)	— d° —	16 Novbre 1879	,	11	7				
Etat-Major particulier de l'artie	— d° —	23 8bre 1880	,	11	17				
		TOTAUX à reporter....	15	11	19				

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation.
(2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changements de nom (dates du décret ou du jugement), etc.

Paris. — Imp. et Libr. milit. de L. BAUDOIN et Cie, rue Dauphine, 30.

10

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

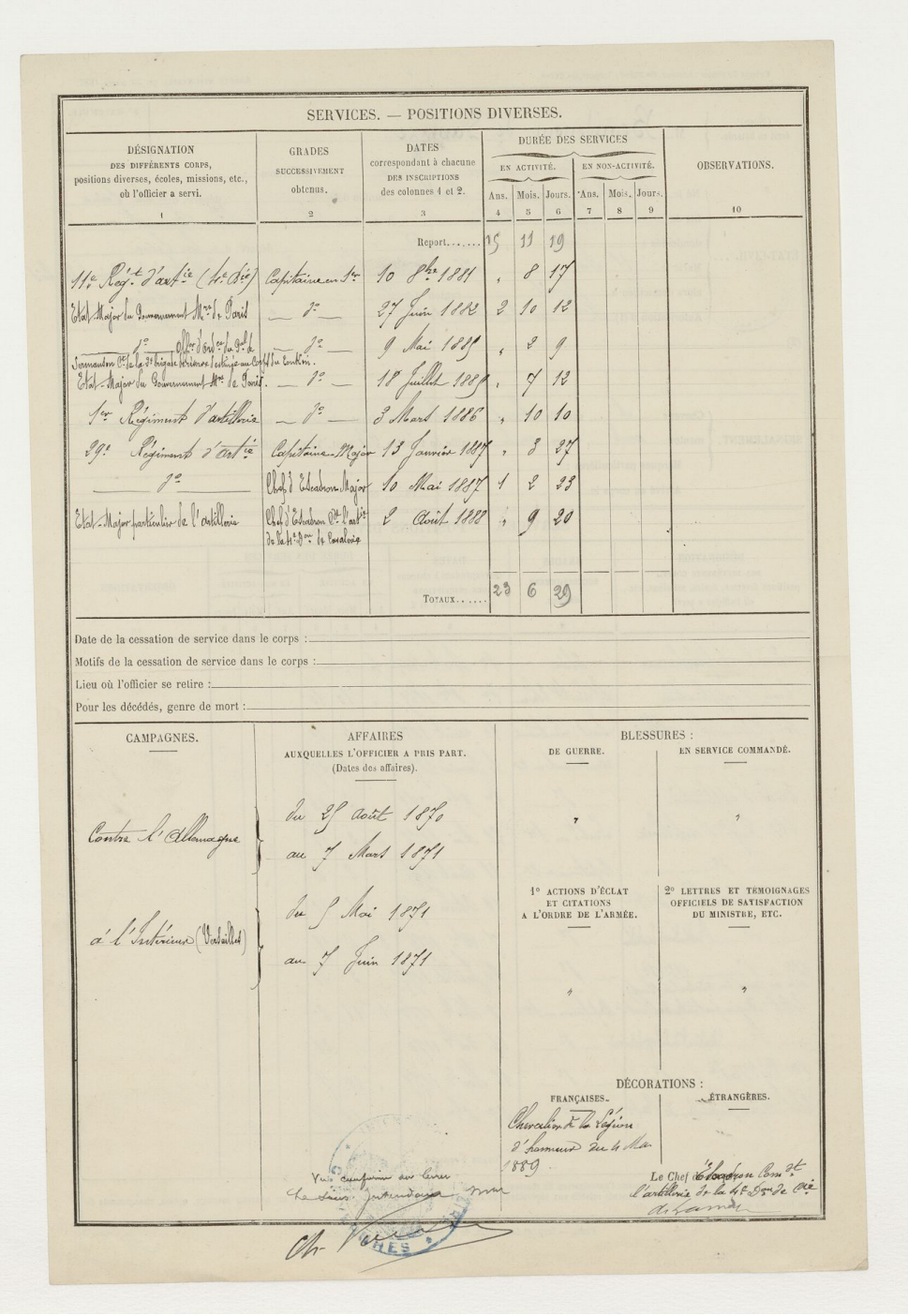

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi. (1)	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus. (2)	DATES correspondant à chacune DES INSCRIPTIONS des colonnes 4 et 5. (3)	DURÉE DES SERVICES EN ACTIVITÉ. Ans. (4)	Mois. (5)	Jours. (6)	EN NON-ACTIVITÉ. Ans. (7)	Mois. (8)	Jours. (9)	OBSERVATIONS. (10)
		Report.....	15	11	19				
11e Rgt d'artie (Ht Rhin)	Capitaine en 1er	10 8bre 1881	,	8	17				
Etat Major du Gouvernement Mre de Paris	— 2e —	27 Juin 1882	2	10	12				
Commandt Cel de la 3e brigade territoriale et chargé du Cmdt du Centre.	Chef d'Esdron de la 3e Cl	9 Mai 1885	4	8	9				
Etat Major du Gouvernement Mre de Paris	— 1er —	18 Juillet 1889	,	7	12				
1er Regiment d'artillerie	— 2e —	3 Mars 1886	,	10	10				
9e Regiment d'artie	Capitaine Major	13 Janvier 1887	,	8	27				
— 2e —	Chef d'Esdron Major	10 Mai 1895	1	2	28				
Etat Major particulier de l'artillerie	Chef d'Esdron Cel d'artie de 1re Cl 3e Rgt de Paris	2 Août 1899	,	9	20				
		Totaux.....	23	6	39				

Date de la cessation de service dans le corps :

Motifs de la cessation de service dans le corps :

Lieu où l'officier se retire :

Pour les décédés, genre de mort :

CAMPAGNES.	AFFAIRES AUXQUELLES L'OFFICIER A PRIS PART. (Dates des affaires).	BLESSURES : DE GUERRE.	EN SERVICE COMMANDÉ.
Contre l'Allemagne	du 7 août 1870 au 7 Mars 1871	1	1
à l'Intérieur (Versailles)	du 1 Mai 1871 au 7 Juin 1871		

1° ACTIONS D'ÉCLAT ET CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE. — 1

2° LETTRES ET TÉMOIGNAGES OFFICIELS DE SATISFACTION DU MINISTRE, ETC. — 1

DÉCORATIONS :

FRANÇAISES. — Chevalier de la Légion d'honneur du 4 Mai 1889

ÉTRANGÈRES.

Vu et certifié sur la présente feuille par nous Chef d'Escadron commandant le Cadre de Versailles

Le Chef d'Escadron Cmt de l'artillerie de la 4e Cie du 2e Rgt de Cie

A. de Lamaze



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

M. Beaudenom de Lamaze Chef d'Esc. Cte l'art. de la 4e Dre de Cavalerie

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

DIVISION
ADMINISTRATIVE.

1er BUREAU.

N° Mle 39396

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR
16 MAI 1889
N°

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION

Je soussigné reconnais avoir reçu la décoration de Chevalier de la Légion d'honneur, qui m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

Au Camp de Châlons, le 12 Mai 1889

Le Chef d'Escadron
de Lamaze Cte

ARTILLERIE — LE CHEF D'ESCADRON

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé, SANS DÉLAI, au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé.

11

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

2916

Préfecture du Département de la Seine.

EXTRAIT des minutes des Actes de Naissance

RECONSTITUÉS EN VERTU DE LA LOI DU 12 FÉVRIER 1872
3e Arrond.t de Paris.

Beaudenom de Lamaze
Henri Jacques
Auguste

L'an mil huit cent quarante huit, le trois mai à deux heures du soir, pardevant nous Louis François Arsène, Gremilly, adjoint au maire du troisième arrondissement de Paris faisant fonctions d'officier de l'Etat civil. A comparu Jean Baptiste Amédée, Beaudenom de Lamaze, âgé de trente sept ans, notaire à Paris y demeurant rue Vivienne N.o 22, lequel a présenté un enfant du sexe masculin né avant hier à une heure du matin en sa demeure fils de lui comparant et de Marie Caroline, Bonnet, son épouse, âgée de vingt-quatre ans auquel enfant il a donné les prénoms, Henri Jacques Auguste. ce fait en présence des sieurs, Paul Charles Alfred, Delapalme, âgé de vingt neuf ans et demi, avocat, demeurant à Paris rue de la Paix N.o 4 bis, Charles Jean Baptiste, Carpentier, âgé de vingt sept ans, clerc de Notaire, demeurant à Paris rue Louis le Grand N.o 27, témoins qui ont signé avec le père et nous après lecture ainsi signé Lamaze. A. De la Palme, ch. Carpentier, Gremilly, adjoint. Délivré conforme au registre par nous maire du troisième arrondissement de Paris ce quatre mai mil huit cent quarante huit, signé: Hamelin, adj. Admis par la commission, loi du 12 février 1872. Le membre de la commission, signé E. Ferry. Pour expédition conforme.

Paris, le vingt mai mil huit cent quatre vingt neuf.

C. S.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
LE CONSEILLER DE PRÉFECTURE DÉLÉGUÉ

[signature]

12

ÉTAT CIVIL

Il est dû pour le présent extrait,

SAVOIR :

	fr. c.
Timbre	1 80
Droit d'expédition	» 75
Droit fixe (Loi du 5 juin 1875)	1 20
TOTAL	3 75

NOTA. — *La légalisation coûte 0,25 c. en sus des frais ci-dessus.*

+ nous ./.
Approuvé ce renvoi,
C

Paris. — Imp. Grandremy et Henon.

ARCHIVES NATIONALES

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

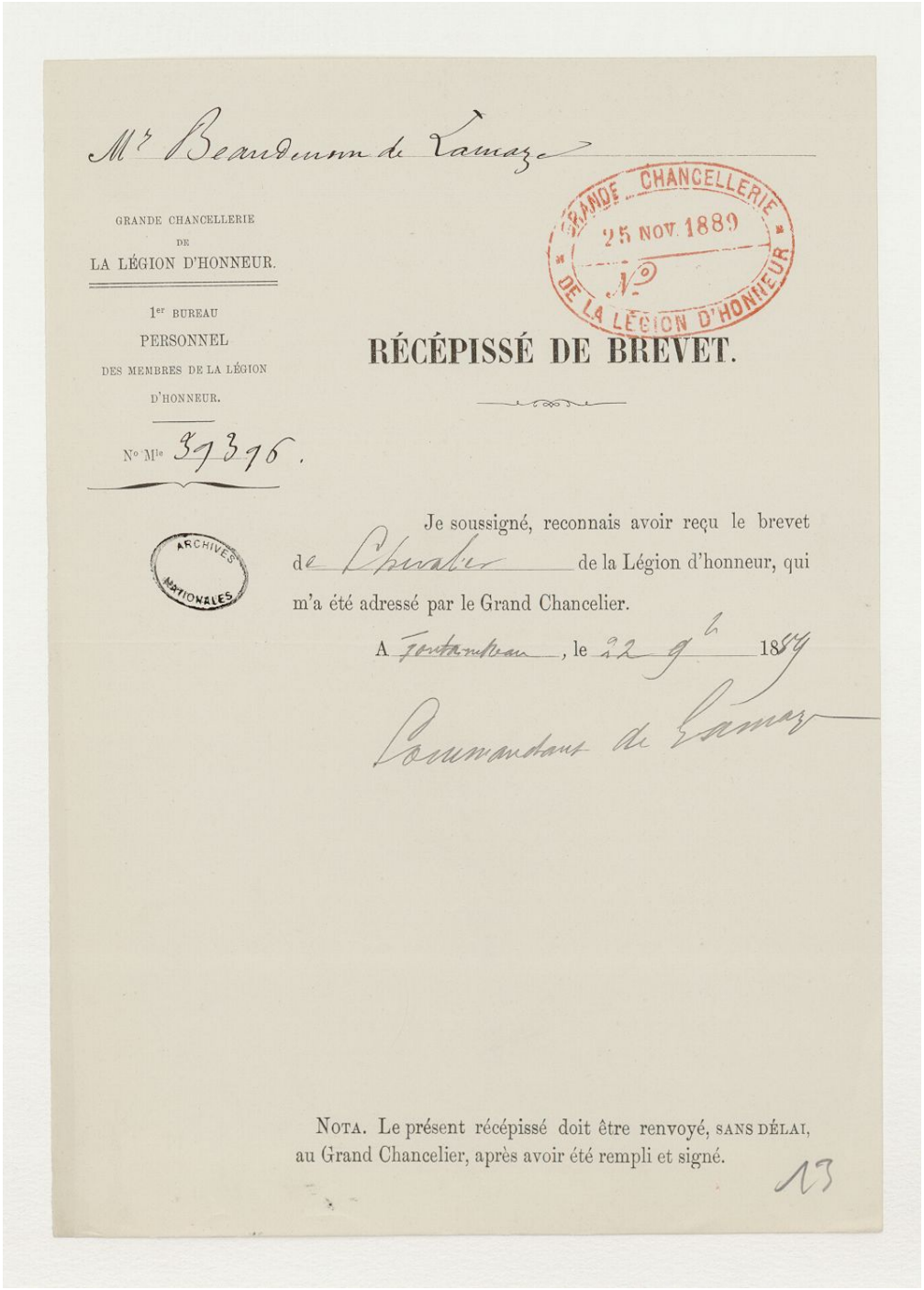

Mr Beaudenom de Lamaze

GRANDE CHANCELLERIE
DE
LA LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU
PERSONNEL
DES MEMBRES DE LA LÉGION
D'HONNEUR.

N° Mle 37396.

GRANDE CHANCELLERIE
25 NOV. 1889
N°
DE LA LÉGION D'HONNEUR

ARCHIVES NATIONALES

RÉCÉPISSÉ DE BREVET.

Je soussigné, reconnais avoir reçu le brevet de Chevalier de la Légion d'honneur, qui m'a été adressé par le Grand Chancelier.

A Fontainebleau, le 22 9bre 1889

Commandant de Lamaze

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé, SANS DÉLAI, au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé.

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

3e BUREAU.

TITRES ET ORDONNANCEMENT.

(1) Sous-Intendant ou Commissaire de marine.

(2) Les nom, prénoms et autres renseignements écrits lisiblement et littéralement copiés sur l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu.

(3) Si le titulaire est né en pays étrangers, le certificateur devra faire connaître comment la qualité de citoyen français a été acquise, ou s'il y a instance pour obtenir cette qualité. Ces renseignements seront portés au *Nota* placé au bas du présent certificat.

S'il y a des différences entre l'état civil du comparant et les mentions portées dans le décret de nomination, le certificateur donnera des explications sur ces différences, qui se trouveront ainsi rectifiées par le présent.

CERTIFICAT D'ACTIVITÉ DE SERVICE

pour servir à la constatation du droit au traitement, en conformité de l'article 33 du décret organique de la Légion d'honneur, du 16 mars 1852, et à l'immatriculation sur les registres d'inscription des titulaires de traitement.

Je soussigné (1) Castaing, Sous-Intendant Militaire
certifie que M. (2) Beaudenom de Lamaze (Henri-Jacques-Auguste)
, né le 1er Mai 1848
à (3) Paris , département de la Seine
ainsi qu'il résulte de son immatriculation sur les rôles
, *en conformité de son acte de naissance*, a
été nommé Chevalier de la Légion d'honneur par
décret du 4 Mai 1889 , pour prendre rang
du dit jour ; qu'à cette dernière date il était présent
au Camp de Châlons en qualité
de Commandant de l'Artillerie de la 2e Division de Cavalerie

Fait à Fontainebleau, le 31 décembre 1889.

Nota. — Prière d'indiquer le lieu où le payement devra être effectué.



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

MODÈLE N° 6
annexé
au décret du 14 janvier 1889.

FORMAT :
Hauteur..... 0m,33
Largeur..... 0m,22

N° MATRICULE.

NOM (écrit en bâtarde.) M. Beaudenom de Lamaze

Prénoms : Henri Jacques Auguste Surnom :

ÉTAT CIVIL.
Né le 1 mai 1848 à Paris canton d n dit département de la Seine
Fils de Jean Baptiste Amédée et de dame Marie Caroline Bonnet
Domiciliés à Paris canton d n dit département de la Seine
Marié le 15 mai 1876, à d elle Louise, Ferdinande, Marie, Cécile Le Poitevin de la Croix de Vaubois
alors domiciliée à Paris département de la Seine
autorisation m elle du 20 avril 1876 enfants masculin féminin
(2)

SIGNALEMENT
Cheveux , sourcils , yeux , front , nez , bouche , menton
visage , taille de 1 mètre cent. Taille rectifiée :
Marques particulières :

Arrivé au corps le 18 , comme

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, POSITIONS DIVERSES, ÉCOLES, MISSIONS, ETC., OU L'OFFICIER A SERVI (3). 1	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus. 2	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2. 3	DURÉE DES SERVICES EN ACTIVITÉ. Ans. 4	Mois. 5	Jours. 6	EN NON-ACTIVITÉ. Ans. 7	Mois. 8	Jours. 9	OBSERVATIONS. 10
Ecole polytechnique	élève	1 9bre 1867							
Ecole d'application	S.t Lieut.t élève	1 8bre 1869							
4e régiment d'artillerie	Sous lieut.t	10 août 1870							
d°	Lieut.t en 2e	4 janvier 1871							
Ecole d'application	d°	1 9bre 1871							
23e Régiment d'artillerie	Lieut.t en 1er	25 mai 1872							
d°	capne en 2e	11 août 1874							
30e Régiment d'artillerie (4e Bie)	d°	19 8bre 1874							
d° (Instruction d'équitation)	d°	7 Xbre 1874							
23e Régiment d'artillerie (aide de Camp du Général de Mars)	d°	20 juillet 1877							
Etat-major particulier de l'artillerie	capitaine en 1er	18 9bre 1877							
d° (détaché à l'Ecole Supre de guerre)	d°	24 8bre 1879							
29e Régiment d'artillerie	d°	16 9bre 1879							
Etat-major particulier de l'artillerie	d°	23 8bre 1880							
11e régiment d'artillerie (4e Bie)	d°	10 8bre 1881							
Etat-major du Gouvt Mre de Paris	d°	27 juin 1882							
d° (off. d'ord. du Général de Sermanson comd.t la 2e brigade de réserve destinée au Corps du Tonkin)	d°	9 mai 1885							
Etat-major du Gouvernement Mre de Paris	d°	18 juillet 1885							
1er Régiment d'artillerie	d°	3 mars 1886							
29e Régiment d'artillerie	d°	13 janvier 1887							
d°	Chef d'Eco.n major	10 mai 1887							
Etat-major particulier de la 5e Dire de Cavalerie (comd.t l'art.re de la 5e Dire de Cavalerie)	Chef d'escadron	1 août 1888							
TOTAUX à reporter.....									

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation. — (2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changement de nom (dates du décret ou du jugement), etc. — (3) Le détail des services commence uniformément de la manière suivante : « Engagé volontaire pour.... ans, à la mairie d....., le.... », ou : jeune soldat appelé de la classe de..., de la subdivision d..., n°... de tirage dans le canton d... » (*Notes ministérielles des 4 mars et 30 juin 1891.*)

Paris et Limoges. — Imprimerie et librairie militaires Henri CHARLES-LAVAUZELLE. — T. 331.

45



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, POSITIONS DIVERSES, ÉCOLES, MISSIONS, ETC., OU L'OFFICIER A SERVI. 1	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus. 2	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2. 3	DURÉE DES SERVICES EN ACTIVITÉ. Ans. 4	Mois. 5	Jours. 6	EN NON-ACTIVITÉ. Ans. 7	Mois. 8	Jours. 9	OBSERVATIONS. 10
		REPORT.....							
Etat-major particulier - D^on de la D^on d'inspon à l'Ecole d'application de l'art^ie et du génie	Chef d'escadron	11 8bre 1892							
25 Régiment d'artillerie	d^o	7 mars 1893							
8 Régiment d'artillerie (E. M.)	Lt Colonel	2 octobre 1893							
39e — d^o — (E. M.)	d^o	27 septembre 1894							
— d^o — (E. M.)	Colonel	~~[illegible]~~ 2 mars 1898							
Mis en activité H. C. et affecté à l'emploi de Chef d'état-major du 13e corps d'armée	Colonel	30 septembre 1901							
Commandant de la 9e Brigade de cavalerie	Général de brigade	9 octobre 1903							
Commandant de l'artillerie du 10e corps	d^o	1 août 1905							
Commandant p. i. la 29e D^on d'infre	d^o	22 mai 1909							
Commandant la 29e Division d'infre	Général de division	15 mars 1910							
		TOTAUX.....							

Date de la cessation de service dans le corps.....
Motifs de la cessation de service dans le corps....
Lieu où l'officier se retire.....
Pour les décédés genre de mort et le lieu.....

CAMPAGNES.	AFFAIRES AUXQUELLES L'OFFICIER A PRIS PART. (Date des affaires.)	BLESSURES DE GUERRE.	BLESSURES EN SERVICE COMMANDÉ.
Contre l'allemagne du 25 août 1870 au 7 mars 1871		"	"
à l'intérieur (versailles) du 5 mai 1871 au 7 juin 1871	"		

1° ACTIONS D'ÉCLAT ET CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE.	2° LETTRES ET TÉMOIGNAGES OFFICIELS DE SATISFACTION DU MINISTRE, ETC...
"	"

DECORATIONS :

FRANÇAISES.	ÉTRANGÈRES
Chevalier de la Légion d'Honneur du 4 mai 1889 Officier de la Légion d'Honneur du 17 septembre 1901	"
Promu au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur par décret du 30 décembre 1911, pour prendre rang du même jour	

CERTIFIÉ conforme à la matricule des officiers,

A Nice, le 23 janvier 1912

Le Chef d'Etat-major

Vu :

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

PERSONNEL DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRAITEMENTS.

N° 39396

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

ARCHIVES NATIONALES

162-02-1910. [8179]

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION
D'UN Commandeur DE LA LÉGION D'HONNEUR

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le Treize Janvier mil neuf cent douze

Nous, Hélouis, Général de Division Gouverneur de Nice

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date du

et après avoir fait prendre les armes aux troupes de la garnison avons fait placer devant le front de bataille M. Beaudenom de Lamaze

nommé Commandeur de la Légion d'honneur, à l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade et en prononçant la formule de réception suivante :

« *Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous* « *sont conférés, nous vous faisons* Commandeur *de la Légion* « *d'honneur.* »

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipiendaire et par nous.

Fait à Nice, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, Lamaze.

Le Délégué, H. Hélouis

16

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

GRANDE CHANCELLERIE
DE
LA LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

N° M° 39396,

Nota :
Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

Modèle n° 2.

LÉGION D'HONNEUR.

RÉCÉPISSÉ.

Je soussigné, Beaudenom de Lamaze
Général de division
demeurant à Nice

reconnais avoir reçu :

1° Le brevet de Commandeur de la Légion d'honneur;

2° Le certificat d'inscription au traitement, n° 3529,

A Nice, le 6 février 1912.

Lamaze

Nota. Le présent récépissé doit être renvoyé, sans délai, au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé.

3-107-1911. [16234]

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

M Beaudenom de Lamaze, Général de division
Commandant la 29e divon d'Infie

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.
N° Mle 39.396

NOTA :
Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.
Le brevet sur parchemin sera adressé ultérieurement à l'intéressé.

ARCHIVES NATIONALES

29e

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR
27 JANV 1912
Nos

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu la décoration de Commandeur de la Légion d'honneur, qui m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

A Nice, le 13 janvier 1912.

Lamaze

15r

145-151-1911.

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier après avoir été rempli et signé. (Les militaires doivent le renvoyer avec les pièces réglementaires.)

18

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

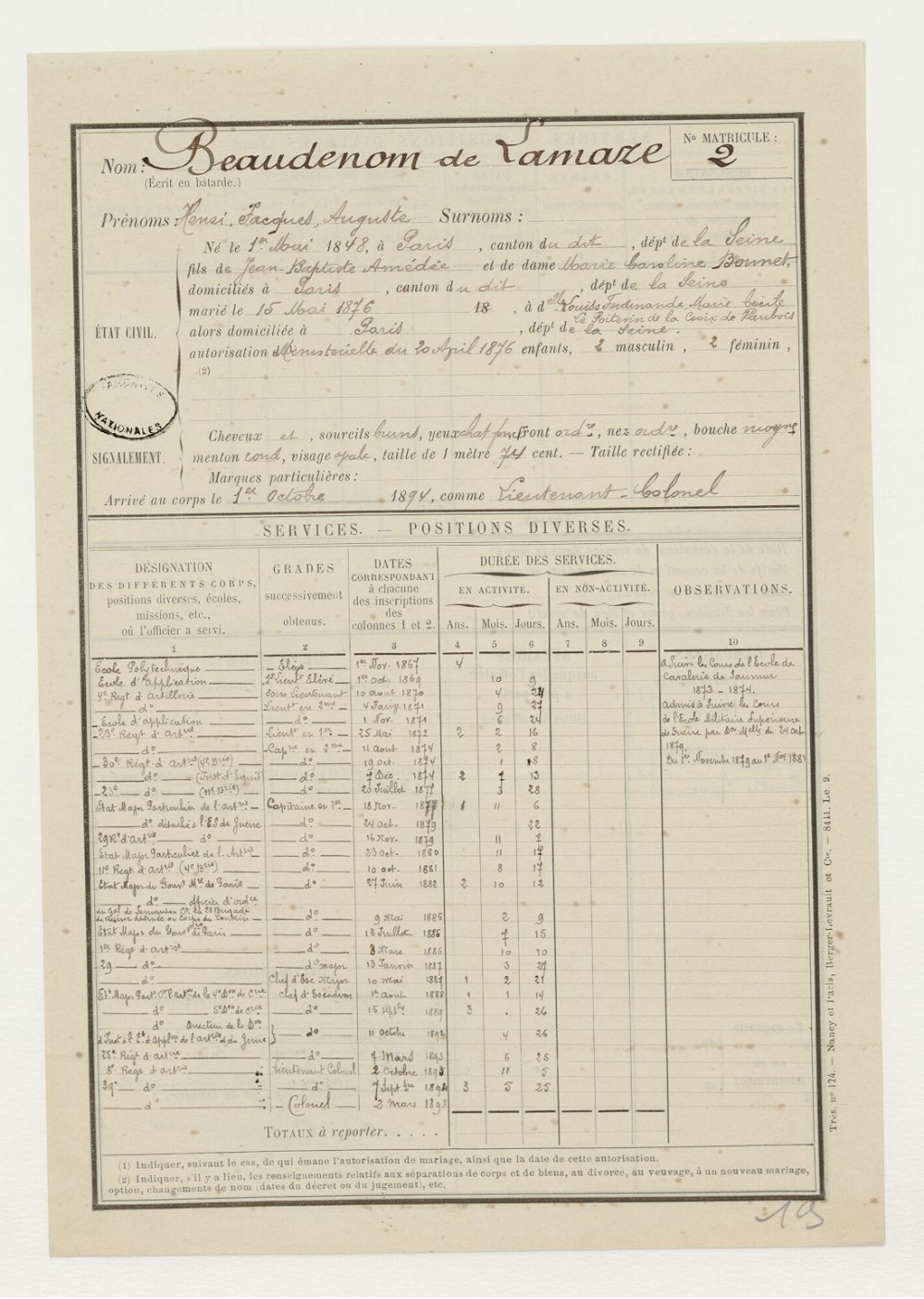

Nom : Beaudenom de Lamaze (Écrit en bâtarde.) N° MATRICULE : 2

Prénoms : Henri, Jacques, Auguste Surnoms :

ÉTAT CIVIL. Né le 1er Mai 1848, à Paris, canton du dit, dépt de la Seine, fils de Jean-Baptiste Amédée et de dame Marie Caroline Bonnet, domiciliés à Paris, canton du dit, dépt de la Seine, marié le 15 Mai 1876 18, à de St Louis Ferdinande Marie Benita Le Polezin de la Croix de Rauboes, alors domiciliée à Paris, dépt de la Seine, autorisation ministérielle du 30 April 1876 enfants, 2 masculin, 2 féminin, (2)

SIGNALEMENT. Cheveux et, sourcils bruns, yeux chat front ord., nez ord., bouche moyens, menton rond, visage pale, taille de 1 mètre 74 cent. — Taille rectifiée : Marques particulières :

Arrivé au corps le 1er Octobre 1894, comme Lieutenant-Colonel

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi.	GRADES successivement obtenus.	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.	DURÉE DES SERVICES. EN ACTIVITÉ. Ans.	Mois.	Jours.	EN NON-ACTIVITÉ. Ans.	Mois.	Jours.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
École Polytechnique	Élève	1er Nov. 1867	4						A suivi les Cours de l'École de Cavalerie de Saumur 1873 - 1874. admis à suivre les Cours de l'École Militaire Supérieure de Guerre par D. Mle du 24 Oct 1879. Du 1er Novembre 1879 au 1er Juin 1881
École d'Application	2e Lieut. Élève	1er Oct. 1869		10	9				
4e Regt d'artillerie	Sous Lieutenant	10 août 1870		4	24				
d°	Lieut en 2me	4 Janv. 1871		9	27				
École d'application	d°	1 Nov. 1871		6	24				
33e Regt d'artie	Lieut en 1er	25 Mai 1872	2	2	16				
d°	Capne en 2me	11 août 1874		2	8				
30e Régt d'artie (Ve Bie)	d°	19 Oct. 1874		1	18				
d° (Instt d'Equit)	d°	7 Déc. 1874	2	4	13				
20e d° (Ve Bie)	d°	20 Juillet 1877		3	28				
Etat Major Particulier de l'artie	Capitaine en 1er	18 Nov. 1877	1	11	6				
d° détaché à l'Ec de Guerre	d°	24 Oct. 1879			22				
29e R. d'artie	d°	16 Nov. 1879		11	2				
Etat Major Particulier de l'artie	d°	23 Oct. 1880		11	14				
11e Regt d'artie (Ve Bie)	d°	10 oct. 1881		8	17				
Etat Major du Gouvt Mle de Paris	d°	27 Juin 1882	2	10	12				
d° Officier d'ordre du Gal de Serviez Cte de 28 Brigade de Réserve adjointe au Corps du Contrôle	d°	9 Mai 1885		2	9				
Etat Major du Gouvt Mle de Paris	d°	18 Juillet 1885		7	15				
1er Regt d'artie	d°	3 Mars 1886		10	10				
2e d°	d° major	13 Janvier 1887		3	29				
d°	Chef d'Esc Major	10 Mai 1889	1	2	21				
Et Major Particulier du Cte de la 4e Bde de Cie	Chef de Escadron	1er Août 1888	1	1	14				
d° 5e Bde de Cie	d°	15 Mai 1889	3	.	26				
d° Directeur de la 4e Bde d'Instt et de l'Ecole d'application de l'artie et du Genie	d°	11 Octobre 1892		4	26				
35e Régt d'artie	d°	1 Mars 1893		6	25				
8e Regt d'artie	Lieutenant Colonel	2 Octobre 1893		11	5				
3e d°	d°	7 Sept 1894	3	5	25				
d°	Colonel	2 Mars 1897							
TOTAUX à reporter.									

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation.
(2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changements de nom (dates du décret ou du jugement), etc.

Tres. nº 174 — Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie. — 8411. Le 9.

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES (*Suite*).

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi.	GRADES successivement obtenus.	DATES CORRESPONDANT à chacune des inscriptions des colonnes 1 et 2.	DURÉE DES SERVICES. EN ACTIVITÉ.			EN NON-ACTIVITÉ.			OBSERVATIONS.
			Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		TOTAUX.							

Date de la cessation de service dans le corps :
Motifs de la cessation de service dans le corps :
Lieu où l'officier se retire :
Pour les décédés, genre et lieu de mort :

CAMPAGNES	AFFAIRES auxquelles l'officier a pris part. (Dates des affaires.)	BLESSURES. De guerre.	BLESSURES. En service commandé.
En Allemagne du 25 Août 1870 au 7 Mars 1871 } 1			
A l'Intérieur Versailles du 5 Mai 1871 au 7 Juin 1871 } 1		1° *Actions d'éclat et citations à l'ordre de l'armée.*	2° *Lettres et témoignages officiels de satisfaction du Ministre, etc.*

En captivité à du
ou en internement à au

DÉCORATIONS.

Françaises.	Étrangères.
Chevalier de la Légion d'Honneur du 4 Mai 1889 en France au grade d'Officier de la Légion d'Honneur par Décret du 17 Septembre 1901 pour prendre rang du même jour, étant en activité de service à cette date au corps en qualité de Chef [illegible] le Régiment	

Le Chef de corps ou de service,

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

M Beaudenom de Lamaze

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES DE LA LÉGION
D'HONNEUR
ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS.

N° Mle 39.396

NOTA :
Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR
23 DEC 1901
N°

ARCHIVES NATIONALES

RÉCÉPISSÉ DE BREVET.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu le brevet d'Officier de la Légion d'honneur, qui m'a été envoyé par le Grand Chancelier.

A Caen, le 22 xbre 1901.

C.te de Lamaze

44-60-1901.

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé, SANS DÉLAI, au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé.

90

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste

N° de la notice : L0153047

M Beaudenom de Lamaze, Colonel, Cmt de l'Art.ie de la 39e Div.n d'Inf.e

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR.

1er BUREAU.

PERSONNEL
DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DE LA MÉDAILLE MILITAIRE.

SERVICES ADMINISTRATIFS
ET TRAITEMENTS.

N° M.e 29,396

NOTA :
Il n'y a pas lieu d'affranchir les plis adressés directement à M. le Grand Chancelier.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR
17 OCT 1901
N°

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu la décoration d'Officier de la Légion d'honneur, qui m'a été ~~envoyée par le Grand Chancelier~~ remise par le Ministre de la Guerre

A Laval, le 10 9bre 1901.

de Lamaze

Col du 39e R.I.

45-60-1901.

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier, après avoir été rempli et signé. (Les militaires doivent le renvoyer avec les pièces réglementaires.)

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

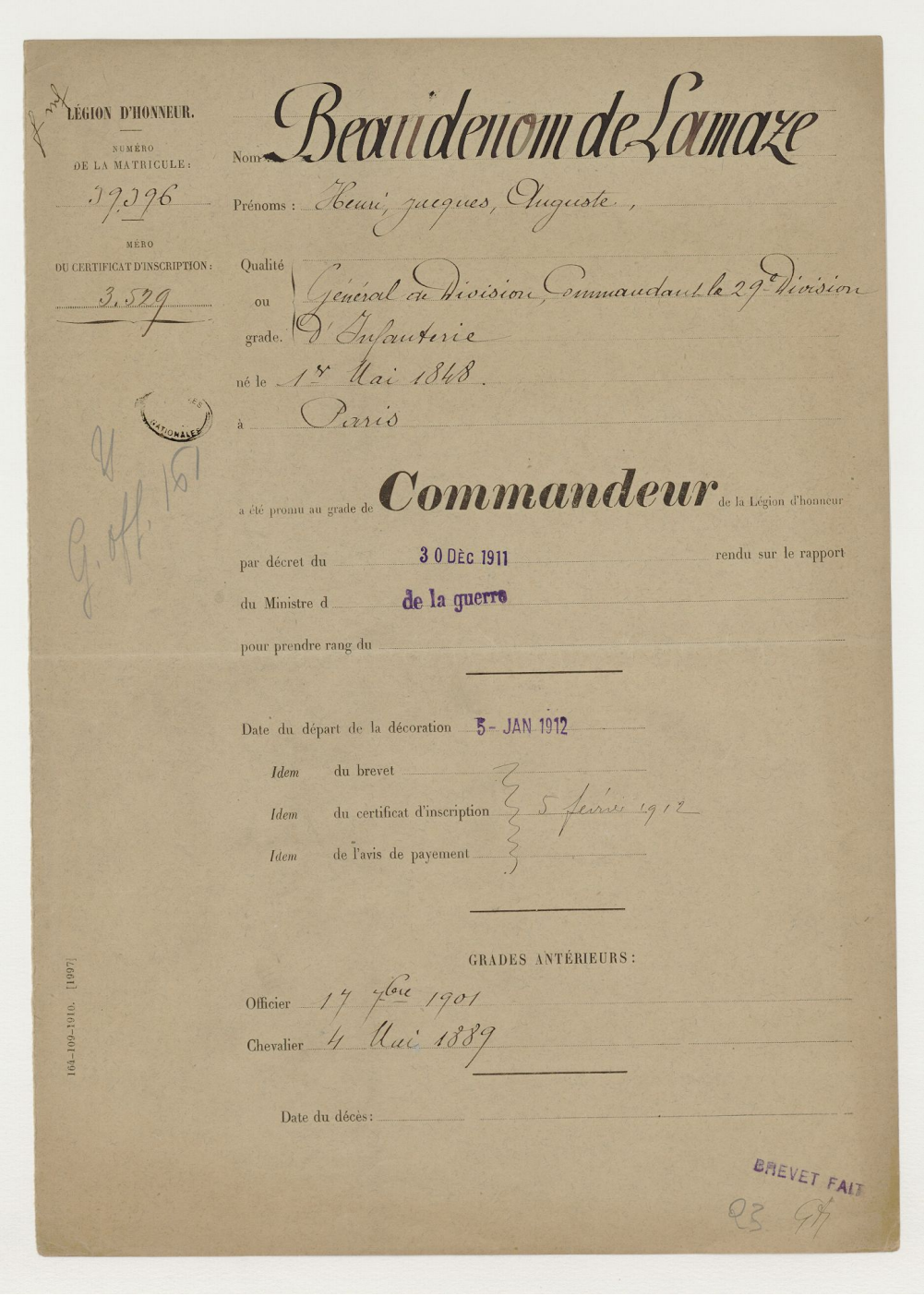

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 19396

MÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION : 3.529

Nom Beaudenom de Lamaze

Prénoms : Henri, Jacques, Auguste,

Qualité ou grade. Général de Division, Commandant la 29e Division d'Infanterie

né le 1er Mai 1848.

à Paris

a été promu au grade de **Commandeur** de la Légion d'honneur

par décret du 30 Déc 1911 rendu sur le rapport

du Ministre d de la guerre

pour prendre rang du

Date du départ de la décoration 5 JAN 1912

Idem du brevet

Idem du certificat d'inscription 5 février 1912

Idem de l'avis de payement

GRADES ANTÉRIEURS :

Officier 17 Juin 1901

Chevalier 4 Mai 1889

Date du décès :

BREVET FAIT

164-109-1910. [1907]

BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

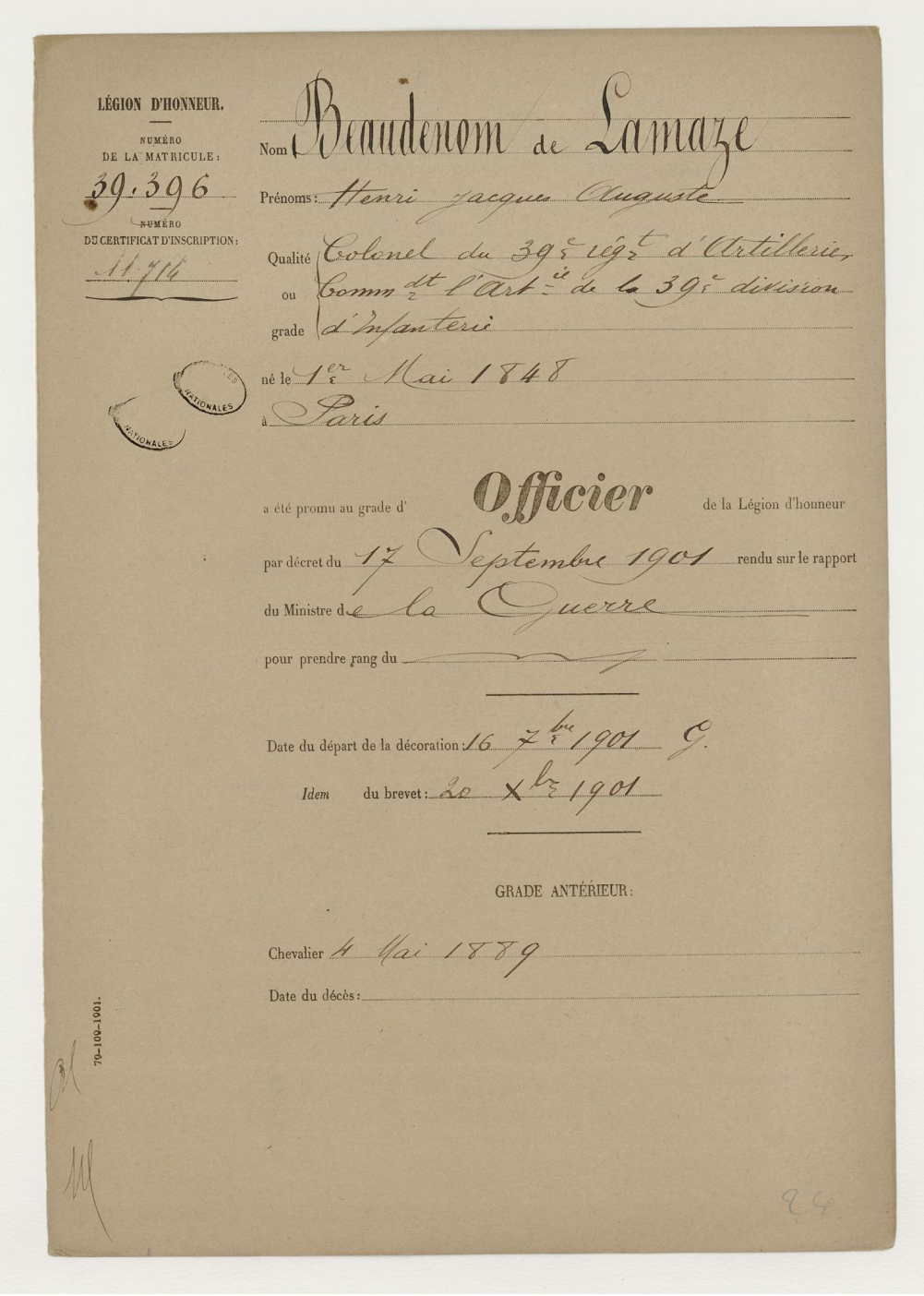

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 39.396

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION : 11716

Nom Beaudenom de Lamaze

Prénoms : Henri Jacques Auguste

Qualité ou grade : Colonel du 39e régt d'Artillerie, Comm.dt l'Art.ie de la 39e division d'Infanterie

né le 1er Mai 1848

à Paris

a été promu au grade d' **Officier** de la Légion d'honneur

par décret du 17 Septembre 1901 rendu sur le rapport

du Ministre de la Guerre

pour prendre rang du

Date du départ de la décoration : 16 7bre 1901 G.

Idem du brevet : 20 Xbre 1901

GRADE ANTÉRIEUR :

Chevalier 4 Mai 1889

Date du décès :

70-100-1901.



BEAUDENOM DE LAMAZE Henri Jacques Auguste **N° de la notice** : L0153047

LÉGION D'HONNEUR

NUMÉRO D'ORDRE DES MATRICULES : 39396.

51861

Nom : Beaudenom de Lamaze,

Prénoms : Henri Jacques Auguste,

Qualité ou grade : Chef d'Escadron Commandant l'Artillerie de la 4e Division de Cavalerie.

né le 1er Mai 1848,

à Paris (Seine)

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur

par décret du 4 Mai 1889 rendu sur le rapport

du Ministre de la Guerre

pour prendre rang du m. jour.

Date du départ de la décoration : 8 Mai 1889.

idem du brevet : 14. 9bre 1889

Date du décès :

E. Rauclerc, Paris. 1500. 5-89.

25